

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 février, à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

**PRESENTS :**

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Julie CODRON,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Jean-François COURTY,
- Samuel CHARA,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON,
- Gérard PERROT,

**ABSENTS EXCUSES :**

- ❖ Laetitia GAUGUIN, donne pouvoir à Marilyne MORIN,

Date de la convocation : 18 février 2025.

Le nombre de conseillers présents étant de 8, ajoutés de 1 pouvoir, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024

Désignation du secrétaire de séance

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
2. Annulation de la délibération n°2024-12-31 du 9 décembre 2024,
3. Frais SIVOS 2024,
4. Demande de subvention pour la caisse des écoles,
5. Validation du devis pour le mur de l'enceinte de l'école,
6. Validation du devis pour la réfection des routes,
7. Modification du contrat de la salle des fêtes,
8. Demande de subvention du club de football d'Aillant sur Tholon,

Informations diverses.



### **Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024 :**

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 9 décembre 2024. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.**

### **1.-Registre des décisions prises par délégation**

Par délibération 2020-06-09 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire. Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

Numéro	Date	Objet	Société	Montant TTC
409	20/12/24	Sapins	MATERNAUD	472.56 €
2	16/01/25	Poissons	GALETAS	820.00 €
7	16/01/25	Divers vœux	MAZAGRAN	86.90 €
8	16/01/25	Galettes vœux	PASCAULT	230.40 €
21	24/01/25	Papèterie	BRUNEAU	283.43 €
		<b>TOTAL</b>		<b>1 893.29 €</b>

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 1 893.29 €.**

### **2.- Annulation de la délibération n°2024-12-31 du 09/12/2024 :**

Vu la délibération n°2024-12-31 du 09/12/2024 relative à une autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 d'un montant de 62 873 € dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Vu le courrier de la Préfecture de l'Yonne en date du 20 décembre 2024 nous invitant au retrait de cette délibération, l'article L.1612-1 du code général des Collectivités Territoriales visant les crédits ouverts l'année précédente, ce qui exclut les restes à réaliser ; l'autorisation ne pouvant dépasser la somme totale de 37 261.38 €.

Mme le Maire propose au Conseil de retirer la délibération n°2024-12-31 du 09/12/2024

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'annulation de la délibération n°2024-12-31 du 9/12/2024.**

### **3.-Frais dus par le SIVOS au titre de 2024 :**

Mme le maire donne le détail des frais d'eau, d'électricité et de gaz qui ont été engagés par la commune pour le compte du SIVOS pour l'école et la cantine en 2024.

Le montant s'élève à 3 210.40 €. Il est proposé au Conseil de valider cet état de frais.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité la refacturation des frais engagés par la commune pour le compte du SIVOS pour l'école et la cantine sur l'année 2024 s'élevant à 3 210.40 €.**



#### **4.-Subvention caisse des écoles :**

Madame le Maire expose la demande d'aide financière formulée par Mme Isabelle GODARD, directrice de l'école des Ormes en faveur de la coopérative scolaire, aide qui servira à financer les activités et la mise en place de projets éducatifs pour les enfants de l'école des Ormes.

Madame le maire propose une aide financière à hauteur de 1 000 €, somme qui sera inscrite au budget primitif 2025.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité la subvention pour l'école des Ormes à hauteur de 1 000 €.**

#### **5.-Devis pour le mur d'enceinte de l'école :**

Deux entreprises ont répondu à notre demande de travaux de réfection du mur d'enceinte de l'école.

- GREGORY FLE : 13 294.80 € TTC,
  - PISSON BENOIT : deux versions 12 732 € et 20 196 € TTC.
- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la société GREGORY FLE pour un montant de 13 294.80 € TTC.**

#### **6.-Devis pour la réfection des routes :**

Un seul devis reçu à ce jour pour l'ensemble de la réfection des routes de la commune :

JLB TP : 35 699.88 € TTC

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité une somme des travaux pour la voirie à hauteur de 35 000 € TTC, et émission d'un nouveau devis.**

#### **7.-Modification du contrat de location de la salle des fêtes :**

Les services de la trésorerie nous a informé que la prise de chèques pour le paiement de la location de la salle des fêtes n'est pas réglementaire et qu'il faut soit prévoir une régie, soit que le paiement se fasse sur avis adressé directement par la trésorerie de Joigny après service fait.

Il est proposé aux membres du Conseil d'opter pour le paiement direct auprès de la trésorerie et par conséquent d'adopter la modification du contrat de location de la salle des fêtes.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité le changement de règlement direct à la trésorerie.**

#### **8. Demande de subvention du club de football d'Aillant-sur-Tholon :**

Mme le Maire présente la demande d'aide financière de l'école de football AILLANT SPORT FOOTBALL et propose une subvention de 50 € qui sera inscrite au budget primitif 2025.

- **Le Conseil municipal valide à la majorité une subvention de 50 € pour l'école de football d'Aillant Sport Football.**

#### **Informations :**

- **Compte rendu de l'étude de la structure de la toiture de la salle des fêtes :** Etude faite par la Sté ANDO dans le cadre du projet photovoltaïque. Le SDEY doit nous proposer les coordonnées





d'un bureau d'études pour la réalisation de la DP, des plans, de la mise en conformité du projet avec ENEDIS...

- **Commission finances** : prévue le 03 mars à 18 heures, Marilyne et Julie.
- **Vote du budget 2025** : prévu le 24 mars à 18 heures.
- **Commission cimetièrè** : date à prévoir en septembre, Marilyne et Coralie.
- **Régie pêche** : Loïc ne souhaite plus être régisseur, sur des ventes de tickets journalières.
  - Qui veut être régisseur ? Gérard PERROT régisseur titulaire se présente, et Jessica reste régisseur suppléante.
- **Travaux chemin creux** : faits par Jean-Philippe, location pelleteuse, à revoir, et demande de devis pour busage par l'entreprise Bansart.
- **Travaux remblaiement pour accès aux boîtes aux lettres** : décaissement, remblaiement, location de pelleteuse, ou demande de devis BANSART sera demandé par Gérard PERROT, et utilisation du gratis de route de la commune.
- **Demande de mise à disposition de la salle des fêtes** : demande par Laure PAYEN pour des stages de pilâtes le dimanche pour une fois par mois, 10 € pour une heure pour une séance. La salle des fêtes sera prêtée gracieusement si pas louée.
- **Peinture des ralentisseurs, panneaux des ralentisseurs à remettre.**
- **Association d'Aillant, donnerie demande à ce que la salle soit prêtée gracieusement le 1<sup>er</sup> mars 2025,** l'assurance de la salle sera prise par l'association des Petits Marioles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

A Les Ormes, le 24 février 2025

La secrétaire de séance,  
Marilyne MORIN



Madame le Maire,  
Danielle MAILLARD

